

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 Avril 2026



16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	48
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	2
Voix délibératives :	50

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15 Avril 2026, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle des fêtes de Ponderach à Saint Pons de Thomières

**Étaient présents :** Henri ALVAREZ ; André ARROUCHE ; Olivier AZEMA ; Anne-Marie BAEZA ; Jean-Pierre BARTHES ; Denis BILLO ; Grégory BOULET ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Pascal CHIAISSO ; Roland COUTOU ; Jean-Yves DUFAUD ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Delphine GAZEL ; Nadège GIL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD (représentée par son suppléant François AZAM) ; Lionel IVANISEVIC ; Amanda LANET ; Jean Pierre LAVABRE ; Christian LIGNON ; Corinne LOPETEGUI ; Luc LOUIS ; Fabrice MARCHAIS ; Benoît MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Nolwenn MILLET PION ; Sylvie MIQUEL ; Bruno ORTIZ ; Marie José PARRA ; Françoise PEREZ ; Bernard PETIT ; Franck POUJOL RICARD ; Patrick RAVIER ; Henri ROGNON ; François RUBIRA ; Thérèse SALAVIN ; Jean-Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Cécile SEGUIN ; Alain TAILHAN ; Claude TARRAGA ; Théodorus VAN DER RAADT ; Arnaud VIALANEIX ; Dominique VIDAL ; Betty WAMPFLER

**Ayant donné pouvoir :** Stéphane MERCY à Fabrice MARCHAIS ; Maxime PISSANE à Jean-Marc SALEINE

**Étaient absents :**

**A été élu secrétaire de séance :** Jean-Pierre BARTHES

**Délibération n° :** 2026.04.23/062

**Objet :** Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 05 Mars 2026

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 05 Mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'aucune demande de rectification ou de modification n'a été formulée par les membres du Conseil Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (45 POUR – 5 ABSTENTIONS)

- Adopte le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 05 Mars 2026 ;
- Mandate Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance  
M. Jean Pierre BARTHES



Le Président  
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)